



Les Touches

**COMMUNE DES TOUCHES
PROCES- VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 22 MARS 2019

Le vendredi 22 mars 2018 à **19h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de madame Laurence GUILLEMINE, 1^{ère} Adjointe – Maire par délégation de la commune DES TOUCHES.

Présents : Laurence GUILLEMINE, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Frédéric BOUCAULT, Floranne DAUFFY, Martine BARON, Magalie BONIC, Anthony DOURNEAU, Nelly HAURIS, Marcel MACE, Corinne AVENDANO, Daniel BORIE, Jean-Michel ROGER.

Absents excusés : Frédéric GREGOIRE (pouvoir à Stanislas BOMME), Maryse LASQUELLEC (pouvoir à Martine BARON), Sandrine LEBACLE (pouvoir à Paule DROUET), Claire DELARUE (pouvoir à Bruno VEYRAND)

Nombre de membres en exercice : 18
Secrétaire de séance : Bruno VEYRAND
Date de convocation : 15 mars 2019
Date d'affichage : 15 mars 2019

N° 190322.01

OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2019

Vote : Pour : 18 – Contre : 0 - Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 1^{er} mars 2019 et sur proposition de Madame la 1^{ère} Adjointe, Maire par délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **Approuve** le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2019

OBJET : CONSTRUCTION-REHABILITATION DE LA MAIRIE– Présentation du projet et choix d'aménagement

M. Stanislas BOMME, Adjoint aux bâtiments, rappelle le projet de transfert de la Mairie dans l'ancien presbytère, rue St Melaine.

Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment actuel et son extension. Les travaux envisagés doivent concourir à offrir aux usagers et au personnel un espace répondant aux besoins, aux normes d'accessibilités et de sécurité tout en favorisant les économies d'énergie.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture FOREST-DEBARRE (44 NANTES) qui présente le projet au Conseil municipal.

Les éléments suivants sont précisés :

- utilisation du rez-de chaussée et de l'étage du presbytère pour l'aménagement des bureaux
- création d'une extension pour la salle de conseil/mariage et une petite salle de réunion (donnant sur le parc du Mont Juillet)
- le lien entre les deux espaces accueillera le hall et le bureau d'accueil
- les services accueillant du public seront tous situés en rez-de chaussée (accessibilité PMR)
- le nombre de bureaux prévus respecte les besoins actuels
- une réserve « élévateur » est prévue dans le bâtiment afin d'y intégrer ultérieurement et si besoin un ascenseur
- La salle de conseil est envisagée avec du mobilier (minimum 25 places) qui puisse facilement être déplacé et rangé
- Le projet est sobre et efficace ; il respecte les besoins actuels et le patrimoine existant
- L'aménagement extérieur prévoit la conservation des deux cyprès et d'un tilleul ; les plantations seront réalisées en régie par les services communaux
- Coût total estimé des travaux : 907 859€ HT

Sont à ajouter les dépenses liées à la Maitrise d'œuvre, études préalables (amiante, plomb, étude de sol), coordination SPS, Contrôle technique, Audit énergétique

- Livraison prévue à l'été 2020

- le projet initial prévoit l'aménagement du sous-sol du presbytère afin d'y accueillir : la chaufferie, les archives, une salle de pause.

Toutefois l'étude de sol a révélé des fondations limitées à 25 cm qu'il faudra reprendre et renforcer, impliquant un surcoût de travaux.

Face à ce surcoût, le cabinet d'architecte a réalisé une étude comparative visant à intégrer la salle archives et la salle de repos :

a/ dans le sous-sol : 71 500€ HT + 130 000€ HT d'aménagement ultérieur de l'annexe*

b/ au rez-de chaussée de l'annexe (seule la chaufferie pouvant être installée au sous-sol sans toucher aux fondations) : 87 500€ HT + 12 600€ HT (chaufferie) – 71 500€ HT (pas d'aménagement du sous-sol)**

*La solution a) implique une rénovation et un aménagement de l'annexe dans les années à venir pour un montant estimé à 130 000€ HT (selon estimation établie en début de mission par le Cabinet FOREST-DEBARRE en 2018)

** La solution b) comprend l'aménagement du rez-de chaussée de l'annexe et la construction d'un plancher au 1^{er} étage pouvant accueillir ultérieurement d'autres activités (salles de réunion, bureaux,...).

Le Conseil municipal est invité à trancher entre les aménagements a et b.

Il est rappelé qu'en début de projet, une étude comparative entre l'aménagement du sous-sol et l'aménagement de l'annexe a été réalisée (notamment pour le local archives et la salle de pause). Compte tenu du coût estimé des travaux, le Comité de pilotage a acté en juin 2018, l'aménagement du sous-sol. Ce choix permettant de conserver le bâtiment annexe pour une opération ultérieure.

Des études complémentaires ont toutefois mis au jour des contraintes techniques liées à l'aménagement complet du sous-sol du presbytère qui nécessiteraient un aménagement spécifique (renforcement des fondations).

Compte tenu de ces contraintes et des surcoûts associés, la question du choix d'aménagement du sous-sol ou de l'annexe est de nouveau posée au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **Acte le projet global de construction-réhabilitation tel que présenté ce jour :**

Pour : 15

Contre : 3 (Corinne AVENDANO, Daniel BORIE, Jean-Michel ROGER)

Abstentions : 0

- **Valide l'aménagement du local archive et de la salle de pause dans l'annexe :**

Pour : 15

Contre : 1 (Daniel BORIE)

Abstentions : 2 (Corinne AVENDANO, Jean-Michel ROGER)

- **Valide l'aménagement du local archive et de la salle de pause au sous-sol :**

Pour : 0

Contre : 16

Abstentions : 2 (Corinne AVENDANO, Jean-Michel ROGER)

OBJET : FINANCES - Etude et vote des Comptes Administratifs 2018

Vote : Pour : 17 – Contre : 0- Abstentions : 0

Sur délégation de Monsieur le Maire, Madame Laurence GUILLEMINE, 1^{ère} Adjointe, présente au Conseil municipal les Comptes Administratifs des différents budgets pour l'année 2018:

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

BUDGET PRINCIPAL

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 809 884.91	1 054 977.76
RECETTES	2 042 979.50	306 539.30
Résultat de l'exercice	233 094.59	- 748 438.46
Résultat antérieur à reporter	969 750.35	675 424.81
Résultat global à affecter	1 202 844.94	-73 013.65

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	22 904.88	22 076.08
RECETTES	46 766.29	989.70
Résultat de l'exercice	23 861.41	-21 087.08
Résultat antérieur à reporter	87 263.97	6 810.28
Résultat global à affecter	111 125.38	-14 276.80

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	16 233.34	15 387.72
RECETTES	35 818.05	14 553.31
Résultat de l'exercice	19 584.71	-834.41
Résultat antérieur à reporter	50 543.83	-14 553.31
Résultat global à affecter	70 128.54	-15 387.72

BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	45 390.62	22 168.45
RECETTES	72 866.10	21 283.78
Résultat de l'exercice	27 475.48	-884.67
Résultat antérieur à reporter	192 731.57	156 445.28
Résultat global à affecter	220 207.05	155 560.61

A la demande de Magalie BONIC, il est précisé que les subventions (notamment LEADER) sont versées en recettes d'investissement, parfois plusieurs années après l'achèvement des travaux.

Bruno VEYRAND précise que le résultat du budget assainissement sera pour moitié reversé au Budget principal en 2019 afin d'anticiper le transfert de compétence à la CCEG au 1^{er} janvier 2020.

Après présentation de l'évolution des dotations perçues depuis 2014, Bruno VEYRAND précise que la baisse de la DGF est globalement compensée par l'augmentation d'autres dotations, notamment la DSR.

Il précise par ailleurs que de nouveaux emprunts sont désormais soldés, impliquant une baisse de 43 000€ par an de charges financières à partir de 2019.

A la demande de Magalie BONIC, il est précisé que l'évolution des dotations est liée à l'augmentation de la population mais pas seulement ; de nombreux critères sont pris en compte dans le calcul de chacune des 3 dotations et du FPIC.

Sortie de Madame Laurence GUILLEMINE, 1^{ère} Adjointe, Maire par délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **Approuve** les Comptes Administratifs 2018 présentés ci-dessus.

Retour de Laurence GUILLEMINE

OBJET : Etude et vote des comptes de gestion 2018 du Receveur.

Vote : Pour : 18 – Contre : 0 - Abstentions : 0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, décisions modificatives de l'exercice 2018, ainsi que les comptes de gestion dressés par le Receveur,

Après avoir entendu les comptes administratifs de la Commune pour l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 pour le Budget Général et les Budgets Annexes Assainissement, Locatifs du Bas Mont et Locatifs Sociaux, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES - Affectations des résultats 2018

Vote : Pour : 18 – Contre : 0 - Abstentions : 0

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

BUDGET GENERAL

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Report en section de fonctionnement (art 002)	1 129 831.29
Affectation en section d'investissement- recettes (art 1068)	73 013.65
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	
Report en section d'investissement- dépenses (art 001)	73 013.65

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Report en section de fonctionnement (art 002)	96 848.58
Affectation en section d'investissement - recettes (art 1068)	14 276.80
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	
Report en section d'investissement - dépenses (art 001)	14 276.80

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX (rue du Maquis)

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Report en section de fonctionnement (art 002)	54 740.82
Affectation en section d'investissement - recettes (art 1068)	15 387.72
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	
Report en section d'investissement – dépenses (art 001)	15 387.72

BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Report en section de fonctionnement (art 002)	220 207.05
Affectation en section d'investissement (art 1068)	0.00
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	
Report en section d'investissement – recettes (art 001)	155 560.61

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*- Décide les affectations de résultats 2018 telles que présentées ci-dessus.***OBJET : FINANCES - Vote des budgets 2019**

Vote : Pour : 15 – Contre : 3 (Corinne AVENDANO, Daniel BORIE, Jean-Michel ROGER) - Abstentions : 0

Après étude des projets budgétaires, Monsieur VEYRAND, Adjoint aux finances, propose de voter les budgets 2019 fixés en équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Il précise que pour l'année 2019 et pour le budget principal uniquement, le choix a été fait de présenter la section d'investissement en suréquilibre (recettes > dépenses). Cette présentation,

autorisée par la loi, permet d'établir un budget d'investissement plus sincère, en évitant de gonfler les dépenses en vue d'équilibrer la section.

BUDGET PRINCIPAL

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 3 176 071.82 €

Le montant des dépenses de la section d'investissement est de : 1 735 546.11 €

Le montant des recettes de la section d'investissement est de : 1 957 224.87 €

(Restes à réaliser et ouverture de crédits anticipés inclus)

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 141 848.58 €

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 128 575.68 €

(Restes à réaliser inclus)

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 91 240.82 €

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 87 178.54 €

(Restes à réaliser inclus)

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'exploitation est de : 269 088.69 €

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 176 844.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte** les Budgets Primitifs 2019 tels que présentés ci-dessus.

OBJET : FINANCES – Subvention au CCAS

Vote : Pour : 18 – Contre : 0- Abstentions : 0

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint aux Finances, rappelle qu'à l'occasion du vote du budget primitif pour l'année 2019, il a été décidé d'inscrire la somme de 4 000 € à l'article 657362 « Subvention au CCAS ».

Il convient de confirmer l'attribution de cette subvention du budget principal au CCAS de la commune des TOUCHES.

Magalie BONIC remarque que cette subvention n'est pas utilisée totalement par le CCAS.

Laurence GUILLEMINE et Paule DROUET précisent que de nouvelles actions sont mises en place en 2019 pour aider un public plus large et sous d'autres formes que des aides alimentaires ou financières. Pour ces dernières, Paule DROUET remarque que très peu de demandes font l'objet d'un refus d'aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le versement d'une subvention de 4 000 € au profit du CCAS des Touches.

OBJET : PERSONNEL/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vote : Pour :18 – Contre : 0- Abstentions : 0

Vu le précédent tableau des effectifs,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2018 fixant le tableau des effectifs communaux,

Vu l'avancement d'un agent au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe,

Vu le recrutement d'un Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet (50%) au poste urbanisme en remplacement d'un agent en disponibilité

Vu le recrutement d'un Adjoint technique à temps non complet (75%) en remplacement d'un poste à 85% laissé vacant,

Vu l'abaissement du temps de travail (88%) de deux agents techniques suite à la réforme des rythmes scolaires 2018,

Vu le changement de filière d'un agent technique (100%) vers la filière animation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de :

- supprimer un poste de Rédacteur principal 2^e classe
- Créer un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe
- Créer un poste d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe TNC
- régulariser le temps de travail de deux Adjoints technique territoriaux TNC (de 100 à 88%)
- abaisser le temps de travail d'un Adjoint technique territorial (de 85 à 75%)
- supprimer un poste d'adjoint technique territorial TC
- créer un poste d'adjoint d'animation TC

- **Fixe** comme suit le tableau des effectifs à compter du 12/04/2019 :

SERVICE ADMINISTRATIF	Etp	Remarques
Rédacteur principal 2 ^e me classe TC (supprimé)		
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe TC (créé)	1	
Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe TNC (17,5/35 ^e me) (créé)	0,5	
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e me classe TC	3	Dont 1 en disponibilité au 01.06.19
Adjoint administratif territorial 28/35 ^e me	0,8	
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e me classe TNC (23/35)	0,66	
Adjoint administratif territorial TNC	0,66	(non pourvu)
SERVICE TECHNIQUE		
Technicien principal 2 ^e me classe TC	1	
Adjoint technique principal de 2 ^e me classe TC	3	
Adjoint technique territorial TC	3	
Adjoint technique principal de 2 ^e me classe TNC 30/35 ^e me	0,86	
Adjoint technique territorial TNC 15/35 ^e me	0,43	
Contrat aidé TC	1	
Adjoint technique territorial (26,25/35) auparavant 29.75/35 ^e me	0,75	
Adjoint technique territorial (25.54/35)	0,73	
Agent de maitrise territorial	1	(non pourvu)
Adjoint technique territorial TC	1	(non pourvu)
Adjoint technique territorial TC	1	(non pourvu)
SERVICE SCOLAIRE		
Adjoint technique territorial TNC (30,8/35) auparavant TC	1.76	
Adjoint technique territorial TC	1	Disponibilité
SERVICE ANIMATION		
Adjoint territorial d'animation TC	3	Dont 1 en disponibilité
Adjoint territorial d'animation TNC 31,5/35 ^e	0,9	
Adjoint technique territorial TC (supprimé) Adjoint territorial d'animation TC (créé)	1	
Adjoint territorial d'animation principal TC	1	(non pourvu)

Informations Communauté de Communes Erdre et Gesvres

- Plan Climat Air Energie Territorial (Laurence GUILLEMINE) :

Validation du plan en bureau communautaire.

Volonté politique forte d'agir pour la baisse des gaz à effet de serre, pour l'augmentation des économies d'énergie, et de se donner les moyens (financiers et humains) de le faire.

Dans ce cadre, la CCEG a prévu l'embauche de deux chargés de mission (agriculture et mise en œuvre de la charte forestière).

- Plui (Frédéric BOUCAULT) :

La période de consultation des PPA (personnes publiques associées) est terminée. Sur 14 consultations, seul un avis défavorable a été émis (CNPF). Cet avis est un avis simple qui n'est pas bloquant pour la procédure d'approbation du PLUi, les réserves émises concernant la trame verte et bleues vont toutefois être prises en compte.

L'enquête publique débutera le 15 avril

- Semaine du handicap (Daniel BORIE) :

1^è semaine d'avril.

Une intervention de la CCEG et de A. NICOT est prévue dans la classe de CM1 de l'école les Moulins de Juillet pour sensibiliser les enfants au handicap.

- Semaine de la marche et du vélo à l'école (Bruno VEYRAND):

1^è semaine de juin.

Diverses actions de sensibilisation seront organisées au sein des deux écoles. La commune va essayer de participer et d'apporter une dynamique globale sur la commune sur ce sujet.

Corinne AVENDANO précise qu'il y aura peut-être une action organisée par les Pieds Nickels.

- Conseil en énergie partagé (Floranne DAUFFY) :

Bilan du service sur l'année 2018 : le service fonctionne bien. La CCEG envisage l'embauche d'un second conseiller (sur préconisations de l'ADEME). Pour 2019, le temps passé pour la commune DES TOUCHES est fixé à 13.4 jours (13.2 en 2018). Le conseiller suit notamment le projet Mairie.

Un projet d'atelier de sensibilisation des écoliers aux économies d'énergie est en cours et sera proposé aux écoles Touchoises.

Informations diverses

- Cabinet médical (Laurence GUILLEMINE):

Le Dr PROUST a informé la commune de son arrêt d'activité à la fin du mois de mars. Mme PROUST a sollicité divers organismes pour trouver un remplaçant ; aucun candidat ne s'est fait connaître.

Laurence GUILLEMINE précise que la commune va faire son maximum pour attirer de nouveaux médecins sur son territoire.

Clôture de la séance à 22h06

Avendano C.

Baron M.

Bomme S.

Bonic M.

D. Borie

Boucault F

Dauffy F.

Delarue C.

Excusé

Dourneau A.

Drouet P.

Grégoire F.

Guillemine L.

Excusé

Haurais N.

Lasquellec M.

Lebacle S.

Roger J-M.

Macé M.

Veyrand B.